Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902449-20251215-047_2025-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN

Séance du 15 décembre 2025

Convocation :
09 /12/ 2025

Nombre de Membres :
En exercice : 13

Présents : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à dix-huit heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, Mme QUEFFELEC Kristell, M. QUIVIGER Philippe, M. ALLIONE Jean-Paul, Mme TOULLEC Sophie,

Étaient excusés : Mme ROUSSILLON Ghislaine, M. AUFFRET Patrick, M. THIEULIN Wilfrid, M. MINGAM Vincent

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DEL 047_2025 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - **ACHAT CABANE EXTERIEUR École Saint-Yves et ALSH**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Le Directeur de l'école a sollicité notre soutien pour l'obtention d'une subvention afin d'acheter une cabane extérieure. Cette installation permettra aux enfants de l'école maternelle et aux participants de l'accueils de loisirs (ALSH) durant les vacances la possibilité de jouer ensemble. Actuellement, l'équipement extérieur se limite à quelques vélos, le montant de cet achat est de 11 592,40€ HT, soit un total TTC de 13 910,88 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État pour cet achat, selon le détail suivant :

- Subvention d'État à hauteur de 60 % : 6 955,44 €
- Autofinancement : 4 636,96 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux tel que présenté lors de cette séance
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus
- De solliciter une subvention d'État de **6 955** € pour cette opération
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Derrien, les jours et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire, Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902449-20251215-047_2025-DE

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	**SAINT-DERRIEN**
NUMÉRO SIRET :	2129
INTITULÉ DU PROJET :	ACHAT D'UNE CABANE EXTERIEUR - AIRE DE JEUX

NATURE DES DÉPENSES	**H.T.**
foncier	**11 592,40 €**
maîtrise d'œuvre	**0,00 €**
études	**0,00 €**
travaux	**0,00 €**
Aléa	**0,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**11 592,40 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	**H.T.**	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	6 955,44 €	60,00 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**6 955,44 €**	**60,00 %**		

Vous ne devez pas dépasser 80%

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	**H.T.**
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**
Fonds propres	4 636,96 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**4 636,96 €**
	40,00 %

Total Financement H.T.	**11 592,40 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : SAINT-DERRIEN
Le : 28 NOVEBRE 2025

Signature (nom et qualité) et cachet
Le Maire,
Dominique POI

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)